

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11953
30 janvier 1976
ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME DATE DU 28 JANVIER 1976, ADRESSE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHEF D'ETAT DES COMORES

HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE NOUVEAU DEVELOPPEMENT AGRESSION FRANCAISE
SUR TERRITOIRE COMORIEN STOP BAFOUANT DROIT ET MORALE INTERNATIONALE
GOUVERNEMENT FRANCAIS ENTEND ORGANISER REFERENDUM A MAYOTTE 8 FEVRIER 1976 STOP
OR MAYOTTE PARTIE INTEGRANT TERRITOIRE COMORIEN EN VERTU MEME DES LOIS
FRANCAISES QUI DEPUIS 1912 RECONNAISSAIENT UNITE ARCHIPEL EN FAIT ET EN DROIT STOP
12 NOVEMBRE 1975 NATIONS UNIES ONT ADMIS ETAT COMORIEN COMPOSE DES QUATRE ILES
ANJOUAN, MAYOTTE, MOHELI, GRANDE-COMORE STOP DEVANT CETTE AGRESSION CARACTERISEE
HONNEUR VOUS DEMANDER REUNITE URGENCE CONSEIL SECURITE POUR MAINTIEN PAIX DANS
ARCHIPEL ET PRENDRE TOUTE MESURE POUR SAUVEGARDER INTEGRITE NOTRE PAYS STOP
HAUTE CONSIDERATION STOP ET FIN

ALI SOILIH
CHEF ETAT COMORIEN

